

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Versoix (création d'une zone de développement industriel et artisanal également affectée à des activités commerciales dans le secteur de la Scie) (10825)

du 14 octobre 2011

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29781-541, dressé par le département des constructions et des technologies de l'information le 1^{er} avril 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Versoix (création d'une zone de développement industriel et artisanal également affectée à des activités commerciales dans le quartier de la Scie), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Zones

La zone de développement industriel et artisanal également affectée à des activités commerciales est destinée à raison d'au minimum $\frac{2}{3}$ à des activités industrielles et artisanales, et d'au maximum $\frac{1}{3}$ à des activités commerciales.

Art. 3 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité IV aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement industriel et artisanal également affectée à des activités commerciales, créée par le plan visé à l'article 1.

Art. 4 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29781-541 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Office de l'Urbanisme

Plans d'affectation et requêtes

VERSOIX

Feuille Cadastrale 30

Parcelles N° : 1150, 1152, 1159, 1868, 2092,
3156, 4046, 4647, 4791, 5975,
5976, 5977, 6098, 6207
et, partiellement, les parcelles 4121, 4297, 4298, 4300, 4769,
5671, 6825,
DP 6351, et, partiellement, DP 6345, 6349.

Modification des limites de zones

Située au Quartier de la Scie



Zone de dev. industriel et artisanal également affectée à des activités commerciales.
D.S. OPB IV



Zone préexistante

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle	1 / 2500	Date	1er avril 2010
		Dessin	PN
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse techn.	15.07.2010	PN
	Retrait parcelle CFF n°6824	01.03.2011	PN

Code GREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
44 - 00 - 081	VSX
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
541	
Archives Internes	Plan N° 29'781 Indice
CDU	
7 1 1 . 6	

